

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 61 (1969)
Heft: 12

Artikel: Ce que l'on doit savoir sur la drogue
Autor: Solms, Hugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

officielles en vigueur dans les différents pays. La pression exercée, par le moyen d'une publicité massive, pour imposer l'idée que les médicaments de marque sont meilleurs et plus sûrs que les médicaments vendus sous leur dénomination commune, constitue une stratégie de vente à l'échelle mondiale, tout comme la tendance naturelle des pharmaciens à favoriser les articles de marque parce qu'ils laissent une marge bénéficiaire plus élevée.

Une campagne internationale parallèle en faveur de mesures législatives propres à mettre un frein à ces pratiques commerciales abusives s'impose manifestement. Même dans les pays où un contrôle gouvernemental fixe une limite aux plafonds des prix en général, les écarts entre médicaments de marque et médicaments sous nom commun sont souvent importants et pourraient être sensiblement réduits par la promotion des dénominations communes.

Une campagne internationale est nécessaire également pour convaincre l'industrie que, à long terme, il n'est pas de son intérêt d'appliquer ces pratiques dans les régions en voie de développement. Les habitants de ces régions sont encore bien insuffisamment protégés contre les finesses et les astuces de la publicité moderne, qui vise à éponger leurs maigres revenus pour grossir encore des profits énormes. Une telle campagne pourrait contribuer, de manière décisive, à mettre fin à ces pratiques pour les remplacer par d'autres tenant compte de la responsabilité sociale.

La nouvelle loi adoptée par le Sénat américain est digne d'éloges. Elle devrait servir d'exemple dans tous les pays où de tels renseignements ne sont pas aisément accessibles. Et les organisations syndicales particulièrement intéressées devraient entreprendre, sans plus tarder, une campagne pour obtenir un résultat analogue dans leurs pays respectifs.

Ce que l'on doit savoir sur la drogue

Par le Dr *Hugo Solms*

La manie de se droguer qui sévit actuellement chez les jeunes est-elle une mode qui passera d'elle-même comme ont passé le rock, le twist ou autres folies? Peut-être. On a bien vu, à la fin du siècle dernier, les oisifs de la «bonne société» s'enivrer à l'éther dans les salons: ce ne fut pas pour autant la fin de notre civilisation.

Il se pourrait cependant que le mal soit plus profond et que la jeunesse ressente le terrible ennui qui se dégage de notre société «climatisée»: «boulot, métro, dodo» écrivaient les étudiants sur les murs de

la Sorbonne en mai 1968. Dans la quasi-impossibilité de trouver l'aventure dans leur vie, les jeunes cherchent l'évasion dans la drogue qui leur procure, parfois, un sentiment d'extase, de dépassement de soi, la sensation de s'observer de l'extérieur.

Les jeunes ne manquent pas d'imagination, chaque année de nouvelles «inventions» sont mises au point: inhalation de colle synthétique, de benzine à briquet, de solvant de vernis à ongle, etc. On a retrouvé morts de jeunes Américains qui inhalaient ces vapeurs en enfermant leur tête dans un sac de plastique. Mais la drogue préférée reste le hachisch que l'on peut cultiver sous tous les climats. Innocents parents qui croient voir de la mauvaise herbe dans leur jardin: ce sont des plants de chanvre indien que cultive là leur progéniture pour s'offrir de «petits voyages» à bon marché (cependant le hachisch de nos régions est moins hallucinogène que celui des pays tropicaux).

Donc, le danger existe, il ne faut pas le minimiser, mais s'informer objectivement pour dépister à temps les anomalies du comportement des jeunes. Il ne faut pas non plus dramatiser et créer un climat d'anxiété qui irait à fins contraires.

Le temps n'est plus des interdits et de la surveillance. On peut se procurer sans ordonnances des remèdes qui ont fait médicalement leurs preuves mais qui, surdosés, peuvent faire office de drogue: somnifères, tranquillisants, amphétamines, etc. Si un jeune veut se droguer, rien de plus facile. A nous de veiller.

Pourquoi se droguent-ils, que cherchent-ils?

On l'a dit et répété, se droguer est une forme de contestation passive. L'adolescent peut aussi se droguer pour «faire comme les autres», pour être dans le vent, par curiosité, dans un moment de «cafard», etc.

La drogue est semblable à l'alcool: n'est pas alcoolique un homme qui boit un verre de vin ici et là en gastronome, mais l'alcool peut être l'agent destructeur du faible, du psychopathe, du caractériel, du déséquilibré qui ne «sait plus s'arrêter».

Sur la masse des jeunes qui s'adonnent occasionnellement à la drogue, peu, en réalité, deviennent d'authentiques toxicomanes dépendants et asservis. Ceux qui en arrivent là étaient au départ des malchanceux, des mal-aimés, des malheureux, très souvent des enfants du divorce ou victimes de graves conflits familiaux.

Le meilleur antidote à la drogue est la chaleur d'une famille unie, équilibrée et sûre où des parents compréhensifs mais fermes donnent un idéal à leurs enfants.

Encadré par une famille valable, un jeune sera moins exposé au danger de la drogue, et s'il veut essayer une fois «un voyage», il en reviendra sans trop de dommage alors qu'un sujet portant en lui une

souffrance réelle trouvera dans cette évasion ce qu'il croit être la solution de ses problèmes.

Que faut-il répondre à nos enfants?

Les arguments des partisans de la drogue ne sont pas tous faux: pourquoi, par exemple, cette extrême indulgence de la société à l'égard des boissons alcooliques et du tabac et tant de sévérité contre la drogue, d'autant plus que l'alcoolique est souvent agressif et dangereux pour les autres alors que le drogué est, lui, passif et inoffensif.

A cela, on peut répondre que malgré l'indulgence coupable de la société envers les adorateurs de Bacchus, la réglementation de l'alcool devient de plus en plus serrée: l'alcoolémie tolérée au volant était de 1‰, elle a passé à 0,8‰ et l'on parle maintenant de 0,5‰ dans un proche avenir; tous les pilotes d'avion, les conducteurs de trains, de cars, etc., doivent s'abstenir de boire de l'alcool durant les six ou huit heures qui précèdent la prise de leurs responsabilités. Dans un univers technique, la vigilance de l'homme est vitale. On ne peut se permettre de négliger sa forme physique, la qualité de ses réflexes, son acuité visuelle en s'adonnant à la drogue ou à l'alcool.

On peut aussi expliquer que si l'on connaît bien les effets de l'alcool, on ne peut en dire autant du hachisch. Certes, les Indiens en fument depuis des siècles, mais dans le cadre très sévère du rite religieux, sous la surveillance de la tribu qui ne permet guère d'entorse aux traditions. Il est donc faux de dire que les Indiens fument le hachisch depuis toujours et sans dommage.

On sait également que la fabrication de l'alcool est très strictement contrôlée. Mais que dire du hachisch préparé on ne sait comment, dosé par des amateurs, fumé clandestinement parfois sans le contrôle d'un guide, associé souvent à d'autres drogues ou de l'alcool qui en décuple les effets.

Un réel danger existe: on a vu des accidents graves en cours d'expérience. Selon la dose et l'état psychique du sujet, l'extase recherchée devient vision d'enfer, provoquant une panique, puis une fuite, par la fenêtre au cinquième étage... D'autres sujets, au contraire, ont l'impression d'une surpuissance qui leur permet de voler et de sauter aussi par la fenêtre. Danger encore à la fin de l'expérience quand le drogué revient «sur terre». Il peut rater son «atterrissage» et la reconstitution de son «moi». Le voyage peut ainsi se terminer en section psychiatrique: état dépressif ou délirant se prolongeant plusieurs semaines.

Il est aussi très dangereux de droguer un individu à son insu.

Au fond, les effets à long terme de la drogue sont inconnus ou presque et cela est inquiétant. Les expériences sur les animaux de

laboratoire ont provoqué une rupture de la chaîne chromosomique. Les mêmes effets sur l'homme ne sont pas encore prouvés, mais que découvrira-t-on dans les années qui viennent? Le risque existe, nous en sommes dès maintenant certains malgré le peu de recul que nous avons, surtout quant au LSD.

Le hachisch peut aussi conduire à d'autres toxicomanies plus graves: morphine, cocaïne, héroïne. Les trafiquants le savent et racolent ainsi avec le haschich qui est peu coûteux et relativement dangereux, leur future clientèle en opium et ses dérivés.

Un argument auquel les jeunes sont sensibles est le suivant: où s'approvisionnent les trafiquants de drogue? A deux sources différentes: en Chine populaire et en Iran.

En ce qui concerne la Chine, on peut parler de «boomerang», car la culture de l'opium fut, sinon introduite, du moins poussée par les Blancs au 19^e siècle et les conséquences furent épouvantables pour la population autochtone. A présent c'est le contraire: les Chinois ont besoin de devises et inondent l'Occident de drogue, ce qui leur rapporte des millions de dollars tout en assouvissant un sentiment de vengeance somme toute assez compréhensible.

Le Shah d'Iran, lui, bien que reçu et fêté dans toutes les capitales occidentales et héros de la presse du cœur, tire aussi une importante partie de ses revenus de la production d'opium, malgré tous les efforts de l'ONU pour endiguer cette marée montante de la toxicomanie.

Nos jeunes seront-ils les victimes du Shah ou de Mao? Il est en tout cas utile de le leur demander.

Il faut aussi avertir nos enfants que les drogués sont fichés non seulement à la police fédérale, mais aussi à l'Interpol, ce qui peut leur causer des ennuis sérieux lors d'éventuels déplacements à l'étranger.

Disons encore à nos jeunes que la vraie contestation n'est ni violente ni passive: elle est lucide, constructive, et ce n'est pas le hachisch et ses dérivés qui aideront les jeunes à remodeler une société plus juste et plus humaine.

Comment dépister la drogue chez nos enfants?

Ils peuvent avoir la conjonctive injectée de sang, un comportement bizarre: étourdis, flottants, la langue empâtée, le raisonnement confus. Ils peuvent au contraire éprouver un sentiment de surpuissance. Ils sont sales, négligés, physiquement et moralement.

Nous aimerions pour terminer rappeler à la jeunesse actuelle qui aime tant flirter avec la drogue, un mot de Baudelaire qui touche au centre du problème: «Je ne comprends pas pourquoi l'homme rationnel et spirituel se sert de moyens artificiels pour arriver à la

béatitude poétique, puisque l'enthousiasme et la volonté suffisent pour l'élever à une existence supranaturelle . . . »

Les Suisses déboursent annuellement environ 160 millions de francs pour des boissons alcooliques. Cette somme représente plus de 25 francs par habitant.

Comparés à d'autres données, ces chiffres prennent encore une autre dimension, ainsi les montants consacrés au :

Tabac	71 millions
Produits laitiers	182 millions
Pain, biscuits, pâtisseries	73 millions
Education et recherche	213 millions
Primes pour assurances maladie	117 millions
Correction et protection des eaux	40 millions

(Extrait des statistiques fédérales 1966.)

Le travail des femmes dans notre société

Par *Louis Bauer*, secrétaire FCTA

L'Année des droits de l'homme

A l'occasion de l'Année des droits de l'homme, la Commission féminine consultative de l'Union syndicale suisse a organisé une importante manifestation en présence de nombreuses déléguées des fédérations syndicales et d'organisations amies de Suisse et de l'étranger.

Le 10 décembre 1948, trois ans après la création des Nations Unies, l'Assemblée générale de cette organisation mondiale adoptait le texte d'une déclaration qui constitue la charte moderne des droits de la personne humaine. L'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme précise que « tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

En parlant de discrimination, nous devons immédiatement rappeler le texte de notre Constitution fédérale, Constitution qui date de mai 1874 et qui précise à son article 4 que « tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets ni privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles. » Cependant, on s'aperçoit immédiatement qu'en parlant de « tous les Suisses » on ne parle